

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024**

REGATE DE L'ESTEREL
27 et 28 MAI 2023
CLUB NAUTIQUE DE SAINT RAPHAEL

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le couloir des panneaux; ils seront également mis en ligne à l'adresse www.cnsr.fr

3.2 Le PC course est situé au bureau des régates du club

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [**30 minutes**] après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	
27/05/2023	TOFINOU	Parcours côtier
28/05/2023	TOFINOU	Parcours construit

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 11h25 le samedi, 11h25 le dimanche

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Fermeture de ligne d'arrivée : le samedi 17h30, le dimanche 16h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon d'avertissement sera le pavillon du CNSR

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
BOUEE BLANCHE	BOUEE JAUNE	VERTE	Pas de changement de parcours	CRAYON JAUNE

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre [**le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord**] et [**le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**].
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [**4 minutes**] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre [**un mât arborant un pavillon bleu**] et [**le côté parcours de la marque d'arrivée**].

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	
TOFINOU	120mn	180mn	

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas [60mn après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [**60 minutes**] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de *[trois]* courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand *[trois]* à *[cinq]* courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand *[six]* courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le classement de chaque course sera fait par classe : Tofinou7, 8, 9.5, 9.7, 10, 12 et 16, par ordre d'arrivée.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place NC PAS D'EMARGEMENT

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.4 Le départ sous spi est interdit.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les règles de jauge sont ceux des Classes Tofinou 7, 8 ,9.5, 9.7, 10, 12 & 16 et les concurrents s'engagent moralement à ne pas avoir modifié leur voilier au-delà des règles de jauge de la Classe

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés BATEAU COMITE : MERY FISCHER ASTERIA II

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. PRIX

Des prix seront distribués

Arbitres désignés :

Président du comité de course : BERNARD DETRUIT

Président du jury : BERNARD DETRUIT

ANNEXE ZONES DE COURSE ANNEXE PARCOURS

COURSE 1 SAMEDI 27 mai

Parcours par vent d'Est



Bouée verte à tribord

Parcours par vent de nord-ouest



Bouée verte à Bâbord

SAMEDI 27 mai : parcours côtier entre la baie de Saint Raphael et la tour des Vieilles et retour.
Premier signal d'avertissement à 11h25 ;

Si vent d'ouest, Départ entre bateau comité et bouée blanche à bâbord, bouée de dégagement verte au large de Port Fréjus. A laisser à Bâbord
Le passage entre les deux Lions est possible, mais il faut passer à mi-distance des Lions ou près du Lion de mer en raison d'un haut fond non signalé à 15m environ au large du Lion de terre.
Il faut également passer au large de l'île d'Or à l'aller comme au retour en raison d'un autre haut fond à environ 50m au large de cette île.
Bouée jaune à la Chrétienne à laisser à Tribord.
Arrivée à l'arrière du bateau comité entre le bateau et une bouée crayon jaune à Tribord
Longueur de parcours : environ 12Mn

En cas de vent d'Est, départ au large de Port Fréjus, bouée de dégagement à laisser à Tribord devant la plage du Veillat, puis parcours libre jusqu'à la Chrétienne.

Les bouées cardinales sont à respecter

DIMANCHE 28 mai : parcours construit : banane avec dog-leg : parcours type du CNSR 5 ou 6.

PARCOURS BANANES - PARCOURS N°5 : Ordre de passage des marques : A-B-C-arrivée,
N°6 : Ordre de passage des marques : A-B-C-A-B-C-arrivée

